

Nature de l'acte : 1.3

DECISION N° 2026\_\_34

Mis en ligne le ...24.02.26...

Transmis le .....24.02.26...

2026 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE ROBERT HOSSEIN À L'ATELIER NCL PROJECT

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2 en date du 29 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de « décider du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant la demande de l'Atelier NCL Project, d'utiliser l'espace Robert Hossein pour son gala de danse le samedi 06 juin 2026,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition l'espace Robert Hossein pour l'Atelier NCL Project,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice de l'Atelier NCL Project, l'espace Robert Hossein sis 19 Av. Alexandre Marqui, 65100 Lourdes pour le gala de danse 2026,

**ARTICLE 2 :** La mise à disposition est conclue selon le planning pré-défini :

- lundi 1<sup>er</sup> juin de 8h à minuit pour les encodages
- mardi 02 juin de 8h à 18h pour les encodages et de 18h00 à 22h00 pour les répétitions
- mercredi 03 juin 8h à 10h pour les encodages de 10h00 à 21h00 pour les répétitions
- jeudi 04 et vendredi 05 juin de 8h00 à 18h00 pour les encodages et de 18h00 à 22h00 pour les répétitions
- samedi 06 juin de 08h à 19h30 pour les encodages et de 19h30 à 23h30 pour le spectacle et le rangement,

**ARTICLE 3 :** La mise à disposition est conclue à titre onéreux pour un montant de 1 060€ (mille soixante euros),

**ARTICLE 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 24 février 2016



Thierry LAVIT,

Le Maire de Lourdes